



COMITÉ DE DIRECTION

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie
BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel: 03 58 43 00 60

Mail : ffrancquembergue@yonne.fff.fr

PV122 CD12

PV électronique du Bureau du Comité de Direction du District de l'Yonne de Football du 16 janvier 2025

Présidence : M. CAILLIET Christophe

Présents : Mme BRUNET Florence, MM AMARAL Dominique, GIOÉ Christophe, SABATIER Patrick,

Début de la réunion : 12h30

Carnet de Famille

Le Comité adresse ses sincères condoléances à la famille de :

- Patrick GENDRAUD, Président du Conseil Départemental de l'Yonne,
- Florence VIÉ, membre du Comité pour le décès de sa belle-mère,
- Yohann FRAPPIN, arbitre et membre de la CDA pour le décès de son papa,

1. Footclubs

Lors de la réunion du Comité de Direction en date du 16 décembre, il a été demandé aux quelques clubs restants de mettre à jour sur Footclubs les membres et éducateurs, avec coordonnées téléphoniques diffusables, pour le 7 janvier.

Le Bureau du Comité de Direction constate avec regret qu'il y a encore quelques clubs qui n'ont pas répondu à cette sollicitation.

Le Bureau du Comité de Direction sanctionne les clubs suivants ([Annexe 1](#)) pour non-envoi de documents demandés par le District dans les délais impartis (amende 5.26 « Droits Financiers et Amendes » - 50 €) et réitère cette demande pour le 27 janvier prochain.

Pour rappel : toutes les catégories doivent, a minima, avoir un éducateur référencé avec ses coordonnées téléphoniques diffusables. Un lien vidéo permet aux clubs de les aider dans cette démarche : <https://youtu.be/Fn1ODJx7BGc>

2. Contrôle d'honorabilité

Le Bureau du Comité de Direction rappelle aux clubs le courrier émanant des Présidents de la FFF et de la LFA dont ils ont été destinataires la saison dernière, concernant les contrôles d'honorabilité ([Annexe 2](#)).

Le Bureau du Comité de Direction invite les Président-e-s des clubs à tout mettre en œuvre afin que leurs adhérents soient tous licenciés.

Le Président précise que le Bureau Exécutif de la LFA, en sa réunion du 7 décembre 2023, a validé la proposition formulée par la Commission fédérale de structuration des clubs qui vise à identifier impérativement tous les encadrants d'équipes de jeunes (football éducatif et équipes de jeunes) quel que soit leur niveau de qualification (principe : 1 équipe / 1 éducateur).

Cette demande s'inscrit notamment dans le plan d'engagement de la FFF et sa volonté de protéger ses licenciés.

Fin de la réunion : 13h30

Le Président du District

Christophe CAILLIET

La Secrétaire de séance

Florence BRUNET

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »